

<b>Droit D'Velo</b> DOUAISIS	Association DROIT D'VELO DOUAISIS Membre de la Fédération des Usagers de la Bicyclette	
---------------------------------	---	---

## ELECTIONS MUNICIPALES 2014

### POLITIQUE CYCLABLE

### DOSSIER DE PRESSE

15 MARS 2014

## CAMPAGNE DES ELECTIONS MUNICIPALES 2014

### POLITIQUE CYCLABLE DANS DIFFERENTES COMMUNES DU DOUAISIS

L'association DROIT D'VELO DOUAISIS a interrogé, fin janvier, les principales listes en présence à cette date dans les communes les plus importantes aux environs de Douai sur leur projet de déplacement et particulièrement la politique cyclable. Voici les communes et les listes concernées, ainsi que les réponses obtenues :

Communes	Listes contactées	Réponses obtenues
DOUAI	Brigitte BONNAFFE-LERICHE Frédéric CHEREAU Françoise PROUVOST Marie-Hélène QUATREBOEUF-NIKLIKOWSKI	Oui Oui Oui Succincte, et un entretien
CUINCY	Monsieur DUVAL Claude HEGO Bernard WAGON	Oui, mais inaccessible Oui Oui
LAMBRES LES DOUAI	Martial VANDEWOESTYNE	Oui
SIN LE NOBLE	Christophe DUMONT Christian ENTEM	Non Non
WAZIERS	Bernard DESMONS Jacques MICHON	Non Non

Les courriers-questionnaires et les propositions de Droit d'Vélo, ainsi que les réponses obtenues seront publiées intégralement sur notre site internet : <http://droitdvelo.free.fr> avec nos commentaires et analyse. Nous invitons les personnes intéressées à consulter notre site.

Il est bien évident que nous prendrons bien soin dans les six années de mandat de surveiller l'application de ces engagements par les équipes municipales.

En questionnant et en proposant, l'association Droit d'Vélo ne se situe pas en tant que lobby pro-vélo. Notre ambition dépasse largement ce cadre et vise à défendre l'intérêt général de la population. En cette période de pic de pollution, où une des causes est le développement insensé du parc automobile : la voiture individuelle à 31 millions d'exemplaires n'est plus synonyme de liberté, mais d'asthme, de maladies cardio-vasculaires et de morts prématurées (42 000 selon le ministère de l'Environnement au niveau national). Il faut rééquilibrer les modes de déplacement, pour retrouver un cadre de vie agréable et apaisé, et nous récusons l'idée que nous serions pour une politique « anti-voitures » en ville. Actuellement, 67 % des déplacements du Douaisis sont réalisés en voiture (enquête ménages-déplacements 2012).

Le vélo est une des solutions dans la mesure où plus de la moitié des déplacements de proximité font moins de quatre kilomètres. Le vélo a de nombreux avantages pour les courtes distances : santé, environnement, pouvoir d'achat, convivialité,...

Mais revenons à la politique de déplacement proposée par les listes en présence, en commençant par la ville-centre.

## DOUAI

Droit d'Vélo peut légitimement s'inquiéter de l'évolution de la situation à Douai pour plusieurs raisons :

- Le départ de Jacques VERNIER, après 31 années comme maire, et une politique de déplacement dans la ville volontariste pour limiter la traversée de la ville par les voitures individuelles, et une politique cyclable, soutenue par les différents conseils municipaux, affirmée, avec tous les aménagements cyclables disponibles : pistes et bandes cyclables, zones 30 et double-sens cyclable, sas vélos et cédez-le-passage cycliste aux feux, et bientôt (?) La Maison du Vélo. Il y a, certes, encore beaucoup de chemin à faire pour que les cyclistes soient heureux, mais en comparant la situation dans d'autres villes proches, ou de même taille, il y a de quoi être satisfait ;
- La situation inquiétante du commerce de centre-ville avec la fermeture de magasins emblématiques. Le traumatisme causé tétanise tous les responsables et particulièrement les candidats en présence qui ne semblent avoir qu'une solution : laisser entrer à tout va la circulation automobile.

L'association Droit d'Vélo, ses 140 adhérents douaisiens et plus de 200 pratiquants réguliers en comptant les membres des villes environnantes attendaient plus de propositions pour promouvoir un cadre de vie apaisé et pur. Nous voudrions pouvoir disposer d'un centre-ville calme, serein, apaisé, où les familles pourraient déambuler et flâner de commerce en commerce. Est-ce trop demander ? Ne serait-ce pas ça l'attractivité du centre-ville ?

Parmi les réponses à notre questionnaire, les quatre listes (Bonnaffé, Chéreau, Prouvost, Quatreboeufs) déclarent ne pas remettre en cause la politique cyclable actuelle. Cependant, toutes envisagent la remise en cause, au moins partielle, du plan de circulation. Et c'est là que notre crainte pourrait se concrétiser.

Mais soyons positifs, et relevons les propositions qui font écho à nos préoccupations :

**Liste Bonnaffé** : « place du vélo entière et respectée », « politique volontariste », « signalétique adaptée et identifiable », « arasement des bordures », « campagne de promotion » du vélo (fête du vélo, journée sans voiture), « expérience Vélib », « commission circulation » ;

**Liste Chéreau** : « développement d'un réseau cohérent et complet de pistes cyclables », « zones 30 », « modes actifs pris en compte dans le nouveau PDU », « gestion partenariale de la Maison du Vélo », « mise en cohérence avec les réseaux marche et vélo de la CAD », « cheminements piétons et vélos balisés », « adjoint en charge », « budget, jamais en dessous des recommandations de la FUB », « système de location de longue durée », « aménagement des abords des écoles, collèges et lycées », « compteurs de cyclistes » ;

**Liste Prouvost** : « je poursuivrai la politique » vélo et piétons, « partage harmonieux », « zones 30 maintenues », « location de vélos, et vélos à accompagnement motorisé » (électrique?), « sécurisation du stationnement des vélos », « partenariat avec l'Office de Tourisme... (Maison du Vélo) » ;

**Liste Quatreboeufs** : « des voies dédiées aux cyclistes dans les quartiers également », liaison entre les boucles de la CAD et la ville.

Finalement, l'avenir n'est pas écrit, et nous continuerons à faire valoir nos propositions et revendications à la prochaine majorité, quel qu'elle soit. Nous serons des partenaires associatifs exigeants, mais constructifs.

## LAMBRES LES DOUAI

Le bureau de Droit D'Vélo Douaisis a pris acte des engagements de la Liste emmenée par Martial Vandewoestyne à Lambres lez Douai. Des projets en cours (éco-quartier) ou à venir (rues de Douai et de la République en sens unique voitures avec Double-Sens Cyclable, mais le projet est annoncé depuis de nombreuses années, la rénovation du centre-ville) sont intéressants, surtout s'ils sont intégrés à une continuité d'itinéraires vers le centre-ville de Lambres ou vers Douai. On peut reconnaître à la municipalité sortante une volonté affichée de favoriser les modes actifs, mais la réalité n'est pas à la hauteur de l'annonce : emprise importante de la circulation automobile, avec des aménagements cyclables peu nombreux, discontinus, avec des trottoirs souvent encombrés par les stationnements de voitures gênants la progression des piétons, et particulièrement les Personnes à Mobilité Réduite. Des possibilités intéressantes de déplacements cyclables sont bloqués : berges de la Scarpe entre Courchelettes et Douai, circulation cyclable entravée entre le Square Le Chatelier, la Résidence Delestraint et le centre-ville. Les collégiens devraient pouvoir se rendre en plus grand nombre au collège en vélo, si les conditions de sécurité étaient satisfaisantes.

Quand Droit d'Vélo réclame une limitation de l'usage de la voiture individuelle, en particulier en centre-ville, il ne s'agit pas d'interdire la circulation automobile. N'oublions pas que si la voiture est « un outil de liberté », elle est aussi à l'origine de pollutions graves et d'atteintes à la santé humaine. La démonstration en est faite de manière spectaculaire en cette période d'anticyclone et de pics de pollution. Notre région paie un lourd tribut avec toutes les pollutions industrielles ou autres et celle de la voiture n'est pas la moindre. Lorsque nous aurons quitté le règne du tout-voiture, nous retrouverons un cadre de vie apaisé, et le plaisir de déambuler dans les centre-villes.

Le bureau de Droit d'Vélo se réjouit de l'ouverture d'esprit de la future municipalité et de sa volonté de travail avec l'association de cyclistes du Douaisis. Nous resterons vigilants pour la mise en œuvre de ces engagements sur le prochain mandat.

Réponse particulière sur quelques points précis :

### **Instauration de zones 30 dans la ville, à l'exception de quelques axes structurants.**

*Nous partageons cette préoccupation, lorsqu'elle s'applique aux zones où la sécurité le réclame, par exemple les rues étroites, les abords des écoles et établissements recevant du public, le centre ville.*

**DDV** : Nous apprécions cette prise de position, même si nous souhaiterions généraliser cette notion plus largement.

### **Mise en place de double sens cycliste.**

*Nous approuvons cette proposition. Toutefois une telle réalisation doit être comprise et admise. Lorsque la réalisation correspond à une ligne de circulation en mode doux, parfaitement identifiée et utilisée, elle est facilement admise des riverains. Dans le cas contraire, si cela impose des déplacements plus longs aux riverains qui ne verraient pas passer de cyclistes ou très peu, il semble difficile de justifier auprès d'eux la cohérence d'exécution.*

**DDV** : N'inversons pas l'ordre des choses et la justification : les sens unique sont apparus parce que le stationnement voiture s'étendait dans les rues et empêchait la circulation

voiture à double-sens. Nous demandons que, lorsqu'il y a sens unique voiture, alors il y ait double-sens cyclable

### la mise en place d'un feu intelligent

DDV : Droit d'Vélo n'apprécie pas les feux dits intelligents, car ils ne reconnaissent pas les cyclistes, les obligeant à s'arrêter.

### Limitation de l'usage des stops ou feux qui contraignent la progression des cyclistes.

*Une telle disposition qui paraît contraire au code de la route, lequel s'applique à tous ne peut avoir notre aval.*

DDV : Notre suggestion concernant les stops est mal comprise : faire en sorte que les stops soient des balises de priorité pour les cyclistes est du ressort des pouvoirs publics nationaux. En tant que cyclistes, nous demandons que les autorités locales n'utilisent pas les stops pour casser les vitesses des automobilistes.

### Volonté politique affirmée d'appliquer le prochain PDU et particulièrement la réduction de la part modale de la voiture.

*La ville agit pour faciliter l'usage des modes doux, piétons et vélos. Par contre il apparaît difficile pour une commune qui héberge sur son territoire un constructeur automobile, d'afficher une volonté de réduction de la part modale. Un tel objectif doit être compris de tous et partagé. En la matière, il n'apparaît pas qu'il s'agisse d'une mission première d'une collectivité.*

*Aujourd'hui l'industrie automobile met sur le marché des véhicules de plus en plus propres, mieux adaptés pour la circulation urbaine, et recyclables à près de 95%. Notons que la commune s'équipe de véhicules électriques, peu polluants (actuellement 3 véhicules et un achat projeté en 2014).*

DDV : A nouveau, notre intention n'est pas l'interdiction de la voiture en ville, mais sa limitation, avec les bienfaits dont nous parlions plus haut en terme de calme, d'amélioration de la santé par la marche et le vélo. Actuellement, la voiture individuelle représente 67 % des déplacements dans le Douaisis (enquête ménages-déplacements 2012)

## **CUINCY**

Les deux listes sont sensibilisées au développement des modes actifs de déplacements ; elles signalent que plusieurs points importants figurent dans leur projet politique (itinéraires cyclables, stationnement par arceaux, aménagements cyclables lors des rénovations de chaussée, consultation des associations d'usagers concernés ... ).

Toutes deux prévoient, soit une délégation « Cadre de Vie » soit un adjoint dédié à l'Environnement, pour développer les projets et promettent une communication sur ces sujets.

Toutes deux s'engagent à faire respecter la réglementation concernant le bon usage des voies de déplacement par l'intermédiaire de la Police Municipale.

La liste de monsieur Wagon est favorable à l'adhésion de Cuincy au Club des Villes et Territoires Cyclables.

Compte tenu de ces engagements écrits, l'Association Droit d'Vélo Douaisis restera très vigilante à leurs réalisations concrètes.

## **SIN LE NOBLE**

A la date de fin janvier, deux listes étaient déclarées à Sin le Noble , celles de Christian Entem et de Christophe Dumont et ont été interrogées. Les quatre autres listes en lice n'ont pas été contactées.

Malheureusement, aucune réponse ne nous est parvenue, ce qui est franchement désagréable et significatif du peu de cas fait pour les cyclistes ou l'absence de courage pour innover dans la politique de déplacement.

Pourtant, Droit d'Vélo avait travaillé en 2012 avec ses adhérents sinois pour élaborer des propositions pour permettre le développement de la place du vélo dans le centre-ville et la liaison avec les Epis. Ces propositions avaient été présentées au Maire, Christian Entem. Aucune opposition n'avait été exprimée à cette occasion, mais aucune réponse positive non plus. Bref, à Sin le Noble, il est urgent de ne rien changer.

## **WAZIERS**

Des deux listes contactées : Desmons, Michon, aucune réponse ne nous est parvenue. Là encore, le vélo n'est pas pris en compte. D'ailleurs, jusqu'à présent, les aménagements cyclables à Waziers sont quasiment inexistantes. Pourtant, le vélo est un moyen de déplacement peu coûteux, pratique, qui mériterait plus d'égard.

C'est l'occasion d'exprimer les plus grandes craintes concernant le prochain Plan de Déplacements Urbains (PDU), car les représentants de la commune ont été particulièrement absents dans les réunions du Comité de Pilotage de la révision de ce PDU. Quel sort sera réservé aux recommandations qui sortiront dans les prochains mois dans ce plan ?